

Mathilde Stengel Roland

De: Mathilde Stengel Roland
Envoyé: 13 avril 2023 15:24
À: Instructors Communications - Sirius
Objet: Note de service : Statut instructeur actif (français)

Importance: Haute



NOTE DE SERVICE | MEMO

NO : 2023-006

The English version is on the next e-mail

Destinataires : À tous les instructeurs

En novembre 2021, Sirius annonçait la nouvelle consigne pour maintenir un statut d'instructeur actif. En résumé, afin de maintenir un statut d'instructeur actif, vous devez avoir donné un minimum de 2 formations entre novembre 2021 et novembre 2023 et avoir cumulé 40 heures de formation continue.

- **Si vous êtes conformes à ces exigences :**
 - Merci de répondre présent et contribuer à la réalisation de notre mission!
 - Vous pouvez recevoir une copie de votre certificat d'instructeur à jour en le demandant à la direction de la formation.

- **Si vous répondez partiellement à ces exigences :**
 - Vous avez encore quelques mois pour atteindre les objectifs.
 - Le calendrier des cours publics de l'automne sera disponible en juin.
 - Restez à l'affût des demandes de recherches d'instructeurs pour les cours corporatifs.
 - Inscrivez-vous au prochain webinaire du 19 avril.
 - Prendre connaissances de ce qui est pris en considération dans la formation continue et informer la direction de la formation (voir plus bas).

- **Si vous avez été inactif depuis novembre 2021 :**
 - Vous êtes invités à nous faire part de vos intentions de conserver votre statut d'instructeur.
 - Vous pourrez établir un plan d'action avec la direction de la formation afin de conserver votre statut d'instructeur.

En guise de rappel, Mathieu Barbeau (mbarbeau@siriusmed.com), est le nouveau conseiller pédagogique chez SIRIUSMEDx, il peut aussi vous accompagner dans votre formation continue et vous informer sur les sujets qui ont récemment été mis à jour.

Voici des extraits du guide de l'instructeur sur le sujet :

Statut actif (page 18)

Afin de pouvoir maintenir un statut actif au sein de SIRIUSMEDx, l'instructeur doit, à chaque période de référence de deux (2) ans, remplir les exigences suivantes :

- Avoir donné deux (2) formations de secourisme en régions isolées (peu importe le niveau), soit comme instructeur principal ou comme assistant;
- Pour les instructeurs autorisés à délivrer la formation de premier intervenant en régions isolées, avoir donné une (1) formation de ce niveau durant la période de référence, soit comme instructeur principal ou assistant;
- Cumuler 40 heures de formation continue (voir en annexe les activités permises).

Advenant une situation particulière, le siège-social se réserve le droit d'octroyer une période de grâce allant de six (6) mois à un (1) an. Le département de la formation peut également autoriser un instructeur à maintenir son statut actif si une situation exceptionnelle se produit ou si ce dernier participe au développement de l'entreprise ou à des programmes de façon active.

Retour d'un instructeur inactif (page 19)

Advenant la situation où un instructeur inactif désirerait réactiver son statut actif ce dernier doit se conformer aux éléments suivants :

Si l'instructeur est devenu inactif il y a **moins de trois ans**

- Effectuer une formation d'appoint d'une durée de 16 heures sur les normes de premiers secours et de réanimation cardio-respiratoire et une mise à jour des procédures en vigueur;
- Donner deux formations (SRI ou SARI) en co-enseignement avec un instructeur actif qui devra également fournir une évaluation au siège social. Si l'instructeur désire également donner les formations avancées et qu'il détient les compétences/connaissances nécessaires, il devra également donner une formation PIRI en co-enseignement.

Si l'instructeur est devenu inactif il y a **plus de trois ans**

- Suivre de nouveau le processus de formation des instructeurs.

Formation continue (page 23)

Le développement de nos instructeurs est une cause qui nous tient à cœur. Nous croyons fermement que chaque personne est en mesure d'évoluer s'ils possèdent les bons outils pour le faire. SIRIUSMEDx offre différentes formes de formation continue pour ses instructeurs notamment :

- Webinaires (synchrone et asynchrone);
- Conférences;
- Coaching;
- Co-enseignement;

Source : Direction de la formation

